

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2022/40**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie  
(proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme  
SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de  
l'ordre du jour suivants :  
- Désignation du secrétaire de séance,  
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet  
2022.

### **OBJET : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022-33** **DU 6 JUILLET 2022 RELATIVE AU PROJET D'ACHAT** **DE L'ANCIENNE ECOLE MARIE CURIE**

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée  
du recours gracieux déposé par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer à  
l'encontre de la délibération n° 2022-33 du 6 Juillet 2022 relative à la vente  
de l'ancienne école Marie Curie au motif que ce bâtiment n'a pas été  
désaffecté avant sa vente.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'annuler et de retirer  
cette délibération et d'engager une procédure de désaffectation de l'ancienne école  
Marie Curie.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 16/09/2022  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **19 SEP. 2022**  
et publication ou notification  
du **19 SEP. 2022**



**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20220915-202240-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022